

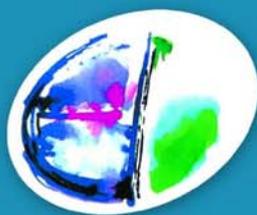
Bureau d'études  
d'ingénierie,  
conseils, services

**SIAEP D'Annay-Môlay (89)**

**REVISIONS DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION  
DU CAPTAGE DE LA SOURCE SAINT BLAISE**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PIÈCE N°1 : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**



Sciences Environnement



**eau  
seine  
NORMANDIE**

2015\_042 – Décembre 2020

## Département de l'Yonne

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ANNAY/SEREIN-MOLAY

## Séance du 03 MARS 2020

Nombre de membres afférent au syndicat : 12 - en exercice : 11 - présents : 08

Séance tenue le mardi trois mars deux mil vingt à 18h30 en mairie d'Annay-sur-Serein sous la présidence de MAURICE Jean-Marie, Président, suite à convocations faites le 25 février 2020.

Etaient présents : Titulaires : MAURICE Jean-Marie, MALON Thierry OTTO Michelle, LEJOSNE Evelyne, MANIGAULT Claudine, PHILIPPOT Didier, BRULEY Marie-Thérèse, MAROLLES Frédéric  
Suppléants : BLOUET Jacques

Absents excusés : MARTIN Marc, BESSON Jean-Louis,  
RICHON Colette (pouvoir à MANIGAULT Claudine)

Secrétaire de séance : PHILIPPOT Didier

### **ALIMENTATION EN EAU POTABLE : REVISION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPATGE (délibération 02/2020)**

Vu la DUP du 11/07/1985 ;

Vu la délibération du 30 janvier 2018 concernant la demande de lancement des études nécessaires en vue de la révision de la déclaration d'utilité publique, de l'établissement des servitudes pour la mise en conformité des périmètres de protection.

Le Président rappelle au comité syndical la nécessité de réviser et de mettre en conformité des périmètres de protection du captage destiné à l'alimentation en eau potable.

Il indique que conformément :

- ✓ au code de l'environnement (art. L.214-1 à 6),
- ✓ aux articles L.1321-1 à 10 du code de la santé publique,
- ✓ aux articles R.1321-1 à 63 du code de la santé publique,
- ✓ aux conclusions établies dans le cadre de l'étude « BAC » (bassin d'alimentation de captage),

il est indispensable de réviser la DUP établie par l'arrêté préfectoral du 11/07/1985, afin :

- d'obtenir la régularisation administrative d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine,
- de réviser les périmètres de protection autour du point de prélèvement, afin de grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée pour préserver le point d'eau de toute pollution éventuelle.

Le Président expose qu'il convient de modifier la demande initiale pour les débits maximums ainsi :

- 6m<sup>3</sup>/h,
- 120m<sup>3</sup>/jour
- 43000m<sup>3</sup>/an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DEMANDE** à ce que soient élaborées les études nécessaires sur le captage de la commune pour les débits maximums demandés suivants :

- 6m<sup>3</sup>/h,
- 120m<sup>3</sup>/jour
- 43000m<sup>3</sup>/an.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

**SLOW**

ID : 089-258900075-20200303-02\_2020-DE

**REAFFIRME** de mener à bien les études indispensables à l'aboutissement de ladite procédure (définition des périmètres de protection, documents nécessaires pour obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, étude technico-économique, dossier administratif ...).

**MANDATE** le Président de faire appel à Agence Technique Départementale pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer le dossier de consultation et à engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à l'étude, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Yonne.

**MANDATE** le Président pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré à Annay-sur-Serein date ci-dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Envoyé en préfecture le 06/03/2020  
Reçu en préfecture le 06/03/2020  
Affiché le 06/03/2020   
ID : 089-258900075-20200303-02\_2020-DE

## Département de l'Yonne

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ANNAY/SEREIN-MOLAY****Séance du 20 MARS 2019**

Nombre de membres afférent au syndicat : 12 - en exercice : 11 - présents : 10

Séance tenue le mercredi 20 mars deux mil dix-neuf à 20h30 en mairie d'Annay-sur-Serein sous la présidence de MAURICE Jean-Marie, Président, suite à convocations faites le 12 mars 2019.

Etaient présents : Titulaires : MAURICE Jean-Marie, MALON Thierry, BRULEY Marie-Thérèse, MARTIN Marc, MAROLLES Frédéric, OTTO Michelle, LEJOSNE Evelyne, MANIGAULT Claudine,  
Suppléants : CHALLOY Alexis, BLOUET Jacques

Absents excusés : RICHON Colette (pouvoir à CHALLOY Alexis)  
BESSION Jean-Louis, PHILIPPOT Didier,

Secrétaire de séance : MALON Thierry

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE – REVISION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE : RAPPORT DE L'HYDROGEOLOGUE (délibération 07/2019)**

Le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre de l'étude BAC suite à la phase 1 il a été demandé de faire appel à un hydrogéologue pour donner son avis sur la révision du périmètre de protection du captage - source Fontaine Saint-Blaise.

Suite à la visite de l'hydrogéologue mandaté par Agence Régionale de Santé (ARS) nous avons reçu son rapport.

Après lecture du rapport préconisant un avis favorable à la poursuite du dossier de révision des périmètres de protection pour le captage de la Fontaine Saint-Blaise exploité par le SIAEP Annay-Molay ;

Considérant les conclusions formulées pages 39 et 40 de ce rapport joint en annexe ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport concernant la révision des périmètres de protection du captage destiné à l'alimentation en eau potable - source Fontaine Saint-Blaise ;

**CONFIRME** la poursuite de ce dossier avec notamment la mise à enquête publique de la révision des périmètres de captage.

Fait et délibéré à Annay-sur-Serein date ci-dessus,

Pour copie conforme

Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/03/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/03/2019

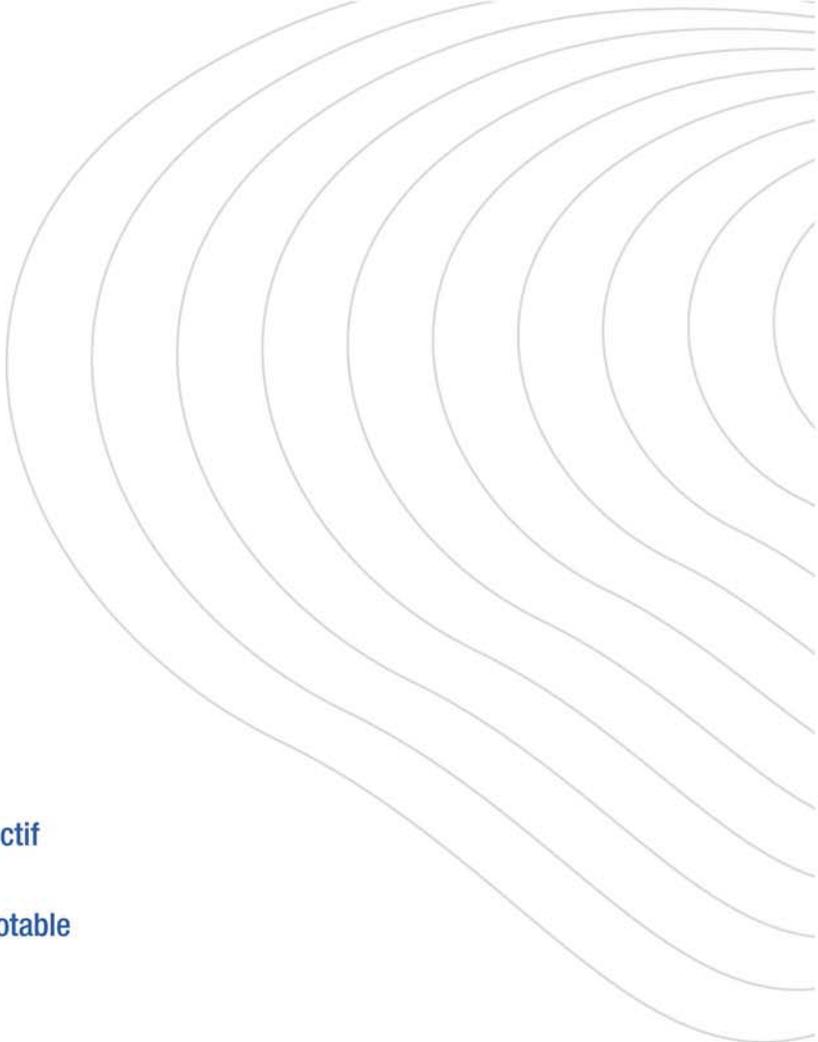


Pour copie conforme

- Le 20/03/2019

Jean-Marie MAURICE, Président

SIAEP ANNAY MOLAY

- 
-  Énergies renouvelables
  -  Aménagement et environnement
  -  Déchets, Diagnostics de pollution
  -  Carrières, Installations classées
  -  Milieu naturel
  -  Hydrogéologie
  -  Eaux superficielles
  -  Assainissement collectif et non collectif
  -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



## Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand  
5 bis allée des roseaux  
63200 Riom  
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social  
6 boulevard Diderot  
25000 Besançon  
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre  
12 rue du stade  
89290 Vincelles  
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
auxerre@sciences-environnement.fr